

Affichée le 6.07.2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230704-2023_110-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
27.06.2023
Date d'affichage
27.06.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 33
Titulaires 31
Suppléants 2
Pouvoirs 6
Votants 39

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mmes Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Sophie de GIBON, MM. William HERFORT (pouvoir à Alain PORQUET), Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), Mmes Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN (pouvoir à Joël DUGUEY).

Secrétaire de séance : M. Laurent DECLERCK

Délibération n° 2023 / 110

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Election de deux vice-présidents

Suite aux élections municipales d'Argences, les mandats de deux vice-présidents ont d'office pris fin. Il convient d'élire deux conseillers pour occuper les postes de :

- 3^{ème} vice-président (en charge de l'aménagement de l'espace)
- 9^{ème} vice-président (en charge de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés).

M. le Président évoque le rôle qu'il attend des membres du Bureau et plus particulièrement pour les délégations qui seront attribuées aux deux vice-présidents ce soir.

Le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération.

Election du 3^{ème} vice-président :

M. DELIVET indique correspondre au profil de poste de vice-président de par sa situation actuelle et son expérience.

M. PIARD présente sa situation personnelle et professionnelle ainsi que les instances dans lequel il siège déjà.

Election du 9^{ème} vice-président :

M. DELIVET rappelle avoir occupé des postes de vice-présidences à la CDC et est prêt à assurer son rôle auprès d'Otri.

M. AMILCAR indique être intéressé par la technique liée à Otri.

M. OUIN a préparé quelques mots lus par M. le Président et excuse son absence. Il rappelle son rôle auprès de ce service depuis plusieurs années.

Vu le CGCT et notamment les article L5211-2 et L5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

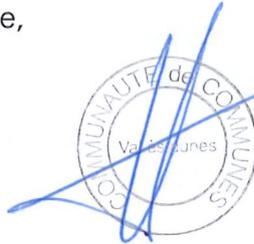
Le Conseil communautaire, après le déroulement du scrutin :

↳ Proclame Philippe PIARD conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Stéphane AMILCAR conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président et le déclare installé.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Laurent DECLERCK



Le Président,
Philippe PESQUEREL

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe PESQUEREL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr